



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 1^{er} octobre 2019

Présidence	:	BÜNZLI Luc-Olivier
Ouverture de la séance	:	20h00
Appel nominal	:	22 membres présents – Quorum atteint
Excusés	:	5
Absent	:	3
Votations	:	À main levée
Clôture de la séance	:	21H25
Documents transmis avec la convocation	:	PV de la séance du 18 juin 2019 Préavis 05/2019 et 06/2019.

ORDRE DU JOUR

- 1) Accueil - présences
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du PV
- 3) Informations du Bureau du Conseil et courrier
- 4) Informations de la Municipalité
- 5) **Préavis 05/2019** : Arrêté d'imposition pour les années 2020-2021
- 6) **Préavis 06/2019** : Création d'une association intercommunale pour un service technique de la Broye Vaudoise AISTBV (Association intercommunale Service Technique Broye Vaudoise)
- 7) Divers et propositions individuelles

* * * * *

1) OUVERTURE ET APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette séance du 1^{er} octobre 2019. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le Président déclare la séance ouverte.

2) ADOPTION DU PROCES-VERBAL ET DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est mis en discussion. L'ordre du jour est adopté.

Annexé à la convocation, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019 est mis en discussion : Les textes suivants sont à modifier comme suit :

- Page 3 : « Ecole : ce soir avait lieu la *mise à l'enquête* pour le Collège Gustave Roud de Carrouge. Seuls deux habitants *sont venus voir les plans.* » ;
- Page 3 : « La fuite a été détectée *derrière le bâtiment de l'entreprise Stettler.* », « lors de la remise sous pression et a agrandi le

- trou. », « Cette fuite n'était pas repérable avec d'autres moyens que les débitmètres installés. *Personne ne l'avait repérée.* ».
- Page 6 : « Les plans *sont affichés dans la salle* ». « Le bureau Saber a repris les plans élaborés par Christe et Gygax et fait un avant projet. » « le cheminement jusqu'à l'ancienne laiterie. », « la configuration vers le bâtiment de la famille Haenny. », « on marquera l'entrée du virage avec un potelet. » ;
 - Page 7 : point 10 et pas 8 Divers et propositions individuelles.

Le procès-verbal, y compris les modifications mentionnées ci-dessus, est accepté avec 21 approbations et 1 abstention.

3) INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

Luc-Olivier Bünzli, Président

- Informe qu'une commission de 3 personnes doit être désignée pour l'étude de préavis à venir concernant un projet de régionalisation des eaux usées de la Moyenne-Broye. Cette commission sera désignée au point 7 de l'ordre du jour sous divers.
- Deux courriers sont à disposition du Conseil Communal pour information : un de la part de Swisscom intitulé « La 2G laisse la place à des technologies plus efficaces. » et l'autre de l'Association Suisse des Télécommunications intitulé « Informations sur la 5G : avantages et risques de la nouvelle technologie de téléphone mobile. ».
- Pour répondre à la question de Sébastien Cherpillod, excusé ce soir, lors du dernier Conseil Communal : il est possible de traiter les comptes et la gestion dans le même rapport, mais il faut délibérer séparément (art. 97 du règlement du Conseil Communal). Le protocole a donc été respecté. Blaise Rion demande si ça ne pose pas de problème que le rapport fusionne les deux ? Luc-Olivier Bünzli, Président demande une votation à main levée pour instaurer deux préavis donc deux rapports.
18 acceptations, 2 avis opposés et 2 abstentions, l'établissement de deux rapports séparés est donc accepté.

4) INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Denis Grosjean, Syndic

La Municipalité a été surprise de recevoir le référendum concernant la demande de crédit pour la sécurité routière. Tout d'abord par la composition du groupe, puis par le nombre de signataires : 119 signatures. Une votation aura lieu le 24 novembre 2019 et une séance débat est planifiée le 5 novembre 2019. Cette action demande beaucoup de travail administratif et la Municipalité met tout en œuvre pour respecter le processus.

Oxana Gueissaz

Le 12 septembre 2019, les aînés de Vucherens se sont réunis pour une croisière-repas sur les trois lacs. Cette sortie a été très appréciée par tous.

Etienne Cherpillod

Forêts : environ 200m³ de bois envahi par les bostryches ont été découverts fin août, début septembre dans nos forêts. Les forêts du Jorat et en Suisse souffrent des attaques de ce parasite. Le prix du bois est toujours très bas.

Ecole : le permis de construction pour le Collège de Carrouge va arriver, aucune opposition. Le crédit de construction se vote le 30.10.2019. C'est CHF 37'500'000.- de crédit de construction qui sera voté le 30.10.2019.

Rémy Favre

Consommation et analyse de l'eau

L'eau sous pression de Vucherens est soumise à deux analyses distinctes ; une analyse bactériologique (2 fois par année) et une analyse chimique (1 fois par année), effectuée par le canton et permettant de vérifier les micropolluants présents dans l'eau. Le 15 août 2019, l'office fédéral de l'environnement a informé la présence de micropolluant chlorothalonil dans l'eau sous pression, la région de la Broye étant touchée (résidus de pesticide). Le 16.07.2018 (pas eu d'analyse en 2019 pour ce pesticide), l'analyse a révélé que l'eau de Vucherens comportait 0.117 microgrammes par litre et la norme est de 0.100, dépassement de 0.017 microgrammes par litre, coupé avec une incertitude liée à l'analyse est de + ou - 0.23, donc l'échantillon est conforme si on prend la fourchette du côté du moins. Selon les normes actuelles notre échantillon est totalement conforme.

Le dépassement concernant notre Commune ne pose pas de souci pour la consommation, mais nous devons prendre des mesures correctives dans un délai de 2 ans pour ne plus dépasser la norme fédérale (0.100) et assurer l'eau potable. Les relevés d'échantillons sont en cours d'analyse et nous n'avons pas encore les résultats. On peut fermer le captage concerné qui pose un problème si besoin.

On attend le résultat des dernières analyses pour 2019, qui bien sûr vous serons communiquées.

Urbain Cherpillod

Rien à signaler.

5) PREAVIS 05/2019 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR LES ANNÉES 2020-2021

Commission de gestion : Genet Hélène, Perroud Alicia et Winkler Catherine

Présentation par la Municipalité

Oxana Gueissaz

Jusqu'en 2015, les charges de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) auxquelles contribuent les communes, étaient réparties à raison de 50% pour les communes et 50% pour l'Etat. Depuis 2016, la progression de ces charges est répartie à raison de 1/3 pour les communes et 2/3 pour l'Etat.

Actuellement, les communes participent au financement de l'AVASAD sur la base d'un montant en CHF par habitant, à raison de CHF 94.-/habitant. Il évolue en fonction des budgets et comptes de l'association.

Dans les dernières négociations entre le canton et les communes sur le financement de l'AVASAD (10 septembre 2018), il a été convenu que la part communale à l'AVASAD sera transférée au canton en 2020, contre une bascule de point d'impôt.

En 2020, cette part communale est estimée à environ CHF 80 millions de francs, soit 2.5 points d'impôt en moyenne sur les personnes physiques et morales. Ce montant correspond également à un financement par habitant de CHF 97.-. C'est-à-dire qu'au moment du transfert, la commune devrait voir ses charges pour l'AVASAD diminuer de CHF 97.- par habitant et ses recettes fiscales baisser de 2.5 points d'impôt (en moyenne). Un transfert neutre pour le contribuable.

Afin de limiter les effets négatifs de cette bascule, l'Union des Communes Vaudoises a obtenu dans les négociations avec le canton qu'un point d'impôt est accordé aux communes au moment de la bascule, à savoir une diminution de 1.5 point et non 2.5 points. De la sorte toutes les communes bénéficient d'un point d'impôt pérenne.

Le coefficient d'impôt communal étant compétences communales, la commune a toutefois la liberté de proposer cette baisse ou non à la population.

Pour Vucherens, nous essayons de maintenir un équilibre budgétaire. Les coûts des principales charges liées sont en augmentation constante, mais la situation de notre commune depuis quelques années est stable et satisfaisante.

En fonction de ce qui précède, pour maintenir notre équilibre budgétaire la Municipalité vous propose de baisser l'imposition de 2 points contre la suggestion de l'UCV de 1.5 points. Le taux d'impôt passera de 79% à 77%.

Rapport de la commission

Le Rapporteur lit le rapport et recommande d'adopter le préavis tel que présenté.

Discussions

Suite aux questions et remarques de Blaise Rion, Daniel Galay et Luc-Olivier Bünzli, la Municipalité et la boursière précisent que :

- La taxe déchetterie ne sera pas revue à la baisse pour le moment. La déchetterie devrait être autofinancée, mais pour le moment, une partie est couverte par les impôts. Le taux de couverture pour les déchets urbains est de 86% en 2018. La préfecture vérifie chaque année si la loi est respectée. Le taux de couverture minimum est de 40%, pour les frais d'élimination (Vucherens est à 48%) et le revenu des sacs doit être à 30% et on est à 37% ;
- En 2020, la part communale à l'AVASAD est estimée à environ CHF 80 millions de francs, soit 2.5 points d'impôt sur les personnes physiques et morales. Certaines communes préfèrent calculer par point d'impôts et d'autres par CHF par habitant ;
- Il est difficile d'évaluer les prochaines rentrées d'impôts avec les nouveaux habitants qui vont arriver à la fin de l'année. Nous ne connaissons pas leur situation financière pour le moment. Actuellement la courbe de la recette fiscale pour Vucherens est plutôt à la baisse ;
- En 2022, le système de péréquation sera revu par le canton et sera complètement différent. Pas d'augmentation de recette fiscale prévue et les impôts sur les personnes morales ont baissé, mais ceci n'impacte pas trop Vucherens, car il y a peu de personnes morales sur la Commune.

Luc-Olivier Bünzli, Président, demande si l'on vote les 4 points séparément ou si l'on traite les 4 points ensemble. Aucune contre-indication n'est mentionnée, les 4 points sont donc votés ensemble.

Décision

Le préavis 05/19 – est accepté avec 21 acceptations et 1 abstention.

6) PREAVIS 06/2019 : CRÉATION D'UNE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR UN SERVICE TECHNIQUE DE LA BROYE VAUDOISE AISTBV (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SERVICE TECHNIQUE BROYE VAUDOISE)

Commission : Pierre BEDA, Gilbert GRIN et Jean-Blaise HELD

Présentation par la Municipalité

Denis Grosjean, Syndic

Le préavis présenté est un préavis type qui a été élaboré par le comité du projet.

Sous le point 9, se trouvent les remarques particulières concernant la commune de Vucherens.

A l'AISTBV (Association intercommunale Service Technique Broye Vaudoise), on trouve des professionnels et des spécialistes qui travaillent dans des domaines particuliers. Ces personnes deviennent indispensables pour nous appuyer, nous conseiller et suivre certains travaux spécifiques.

Par exemple, lors d'un permis de construction échu, une machine qui a remué de la terre de chantier, le chantier a-t-il démarré ou pas, nouvelle construction, appartement en trop par rapport au permis d'habiter, propriétaire qui n'obtempérerait pas devant l'autorité : le service technique nous répond, nous aide dans le suivi des dossiers (contrôles, plans détaillés...). Ils sont très professionnels et avec des spécialistes pour chaque domaine.

Rapport de la commission

Le Rapporteur lit le rapport et *décide de ne pas émettre de recommandation puisque des incertitudes financières difficiles à évaluer contrebalancent les aspects positifs de l'adhésion, aspects qui ne peuvent être niés.*

Discussions

Denis Grosjean, Syndic, remercie la commission pour le rapport qui est bien fait.

Il désire toutefois lever deux craintes. La Commune de Vucherens ne va pas utiliser toutes les heures qui sont comptabilisées dans le dossier. Ce montant est peu réaliste, car il représente environ 780 heures de prestations fournies sur une année et actuellement la Commune en utilise quelques dizaines.

Pour l'art. 6, cotisations, on ne peut pas garantir, mais cela va diminuer d'environ 2/3 la deuxième année par rapport à la situation d'aujourd'hui.

Il y aura des économies d'honoraires : mise à jour du site environ CHF 5'000.-/an auprès du géomètre, ceci sera transféré au service technique. Economie sur travaux sur route et dessous (tuyaux...), ils pourront aussi prendre en charge avec une économie d'environ 20% sur les honoraires. Les frais d'avocat également pourront être délégués à cette association.

Effectivement, Lucens et Valbroye sont deux grandes communes, mais il reste 3 sièges pour les autres communes et concernant l'Assemblée Générale un membre de chaque commune aura sa place. Chaque petit village aura son délégué.

Suite aux questions et remarques de André Savary, Blaise Rion, Michel Anex, Daniel Galay et Jean-Blaise Held, la Municipalité précisent que :

- Les membres de la Municipalité sont indemnisés à hauteur de CHF 35.-/heure. Il n'y aura donc pas de grandes économies de ce côté-là, mais cela permettra aux Municipaux de faire moins d'heures ;
- Cette association sera une aide à la décision. Ils établissent un rapport et finalement c'est la Municipalité qui décide de la suite à donner au dossier concerné ;
- Cette association sera une première dans le canton sous cette forme d'organisation. Le Préfet nous a conseillé de regarder avec Lucens. Servion a un service technique à l'interne, Jorat-Mézières cherche une solution, Ropraz, Hermenches et Montpreveyres travaillent avec différents bureaux et Moudon a un service technique, mais qui ne nous a pas été conseillé ;
- Cette année la Municipalité a eu trois cas où elle s'est trouvée dans l'impasse et le service technique l'a aidé. Ce service intercommunal a également une bonne écoute au niveau du Canton, ce n'est pas à négliger ;
- La Municipalité a de la chance d'avoir Denis Grosjean, Syndic, qui suit les dossiers des bâtiments de A à Z, étant donné sa formation de dessinateur en bâtiment, il connaît le milieu. Par la suite, on ne connaît pas la personne qui reprendra les constructions et sans appui professionnel, c'est un travail difficile.

Décision

Le préavis 06/19 – est accepté avec 20 acceptations et 2 abstentions.

7) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

ELECTION D'UNE NOUVELLE COMMISSION POUR L'ETUDE DU PREAVIS POUR LE PROJET DE REGIONALISATION DES EAUX USEES DE LA MOYENNE-BROYE

Luc-Olivier Bünzli, Président, informe que comme mentionné sous point 3, il s'agit d'élire une commission de 3 membres pour le projet de régionalisation des eaux-usées de la Moyenne-Broye demandé par le COPIL.

Une séance publique est agendée pour le 19 novembre 2019 à ce sujet, à la salle communale de Jorat-Mézières. Les trois membres élus devront y participer.

Rémy Favre, précise que la station d'épuration de Lucens va englober la Moyenne-Broye. Il s'agit de créer des statuts et chaque Conseil Communal doit déléguer 3 personnes pour les représenter. Le travail de cette commission sera terminé en 2020 avec la votation des Conseils Communaux pour les statuts. La nouvelle station d'épuration est à compter pour 2026.

Luc-Olivier Bünzli, Président, propose d'élire les 3 personnes qui font partie du Service intercommunal d'épuration des eaux usées de la région de Mézières VD (SIEMV) : Pierre Béda, Stéphane Dutoit, suppléant Eric Cherpillod, pour cette nouvelle commission, s'ils sont d'accord.

Pierre Béda, Stéphane Dutoit et Eric Cherpillod acceptent et sont élus par acclamations.

Fenêtres de l'Avent - Frédérique Plasschaert Marengo

Informe que les inscriptions parviendront prochainement à tous les habitants pour les fenêtres de l'Avent et vous remercie d'avance de faire de la publicité. Il y a en moyenne, chaque année, environ 13 fenêtres de l'Avent qui ont lieu dans le village.

Travaux à Ussières – Etienne Cherpillod

Informe que pour donner suite de la question de Nathalie Vuagniaux lors du dernier Conseil Communal, les travaux à Ussières débuteront dans environ 15 jours par le carrefour de la Croix d'Or à Carrouge, la circulation sera régulée aux moyens de feux de signalisation. Le pont sera fermé au printemps 2020, dès que les températures le permettront.

Eau - Rémy Favre

Informe que depuis le 1^{er} juin, nous n'avons plus acheté un seul m³ d'eau, mais nous en avons vendu 9'800m³.

Forêts et bostryches – Marie-José Auderset, Michel Anex, Frédérique Plasschaert Marengo

Etienne Cherpillod, précise que le bostryche est la principale cause d'abattage des arbres dans nos forêts. Nous ne sommes pas la région la plus touchée par la sécheresse dans notre commune. Le garde-forestier contacte les privés s'ils constatent des arbres atteints par le bostryche. L'employé communal est également attentif aux arbres et le signale très rapidement (sommets de l'écorce qui commence à tomber et, par la suite, de la sciure au pied de l'arbre). Le bois malade part essentiellement pour la charpente, s'il a été découvert assez vite. Le bois est utilisé et n'est pas détruit (au minimum, il part pour le déchiquetage). Le marché du bois est inondé pour le moment.

Commissions – Michel Anex

Luc-Olivier Bünzli, Président, précise que lors d'une commission, si un membre n'est pas d'accord, il est autorisé à établir un rapport minoritaire.

Sécurité routière – Claude Marzo

Denis Grosjean, Syndic, demande de ne pas entamer le débat sur le référendum concernant la sécurité routière. Il se fera lors de la séance d'information publique qui aura lieu le 5 novembre 2019 dans la salle communale, en présence des parties concernées et d'un modérateur. Il informe tout de même que si la votation venait à être refusée, cela concerne l'étape 1 et 2 de la sécurité routière et non pas la 3. De ce fait, il est possible qu'un préavis pour une demande de crédit soit établi pour l'étape 3 mais on ne sait rien pour le moment.

Luc-Olivier Bünzli, Président, demande de ne plus poser de questions à ce sujet.

Votations – Luc-Olivier Bünzli, Président

Précise qu'il a suivi une formation pour les prochaines votations qui auront lieu le 20 octobre prochain et vous attend nombreux ce jour-là dans les nouveaux locaux de l'administration communale.

Luc-Olivier Bünzli, Président, informe que la prochaine séance du Conseil Communal aura lieu le mardi 3 décembre 2019.

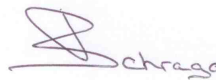
Le président remercie la Municipalité.

Le Président souhaite une belle fin de soirée à tous les membres.

La séance est levée à 21h25.



Président
Luc-Olivier Bünzli



Secrétaire
Véronique Schrago